

Comité de suivi photovoltaïque en Meuse

Critères d'analyses avis sur le projet

Projet : Saulvaux			Porteur de projet : DESTREN Energies
Récapitulatif des critères de décision	OUI	NON	Commentaires
Le projet photovoltaïque associe bien un projet agricole significatif avec co-activité			
Le projet agricole semble fiable d'un point de vue économique			
Le projet agricole semble compatible avec l'installation PV, adapté au secteur, et les solutions techniques apportées sont pertinentes et permettent de satisfaire les besoins liés à la production agricole envisagée ?			Un point de vigilance a été formulé quant à la distance inter-rang des panneaux par rapport à la largeur des outils agricoles utilisés et à la pente de la parcelle. Un agrandissement de la distance inter-rang serait plus adapté aux pratiques agricoles.
Le montage juridique du projet garantit la pérennité de l'activité agricole et/ou le maintien de l'exploitant en place			
Le maintien de la vocation agricole des parcelles est garanti			
Le principe de réversibilité est assuré et des garanties financières sont prises			
L'exploitant agricole est suffisamment impliqué pour garantir la pérennité de l'exploitation et sa transmission			L'exploitant agricole présent en comité est l'exploitant actuel des parcelles mais ne sera que peu concerné par l'exploitation avec projet agrivoltaïque étant proche de la retraite. La reprise de l'exploitation semble assurée ; il aurait été intéressant d'échanger avec le futur exploitant.
L'intégration paysagère du projet photovoltaïque est pertinente			

Avis sur les éléments techniques et économiques :

Le positionnement de la zone témoin à proximité de bois et en pente pourrait être amélioré.
La pente de la parcelle semble importante.

Avis général sur le projet : SANS AVIS

Le comité ne pourra émettre un avis qu'après confirmation de la volonté de mettre en œuvre le projet par le fils de M. COLLIN (futur exploitant).

☐ FAVORABLE

☐ DEFAVORABLE